

Compte-rendu Réunion d'Information MQIC
Jeudi 20/09/2012 Kruibeke

Agenda:

1. Introduction	Duinslaeger Erik
2. Peck et la fraude	De Schepper Jan
3. Structure et administration de QI	Lycops Jean-François
4. Stratégie de MQIC pour le portefeuille QI	De Schepper Jan
5. Procédures judiciaires en cours	Lycops Jean-François
6. Situation actuelle	De Schepper Jan
7. Avenir	Lycops Jean-François
8. Questions / Réponses	De Schepper Jan, Duinslaeger Erik, Lycops Jean-François

Présent : L'intégralité du Conseil d'Administration et l'Administrateur accueillent les 226 participants QI ainsi que d'autres invités.

1. Erik Duinslaeger souhaite la bienvenue à tous les participants et courtiers.

Il décrit l'objectif de la réunion. La confusion règne entre les participants concernant Deborah C. Peck et ses compétences actuelles. Une explication doit être fournie concernant les récents jugements et la situation dans le dossier pénal. Madame Peck a exercé sa fonction de trustee un an de trop et elle doit maintenant la quitter.

2. Jan De Schepper présente la trustee Deborah C. Peck.

Il dévoile son rôle dans les différentes fraudes. Sans l'intervention de Deborah C. Peck, ni PCI, ni QI n'auraient pu organiser la fraude. Après la découverte de la fraude, la gestion de Madame Peck en tant que trustee semblait irrationnelle. Après consultation du dossier, son rôle dans la fraude et le seul objectif de sa gestion devinrent clairs. Elle essayait de rester trustee le plus longtemps possible afin de dissimuler sa fraude le plus possible. Sa gestion se caractérisait par le chantage vis-à-vis des participants « payer ou les polices expirent ». Sa responsabilité suite à la fraude avec PCI et QI s'avéra tellement importante qu'elle n'était même pas sensible aux menaces de devoir rendre des comptes sur sa gestion actuelle. AdminQI représente exclusivement les intérêts de madame Peck et collabore activement au chantage et à la dissimulation/destruction des preuves.

3. Jean-François Lycops décrit la structure et l'administration de QI

Les chiffres clés sont exposés et la structure de QI est expliquée. L'enquête de l'AFM (entre 2009 et fin juin 2010) a conclu que les documents qui ont été fournis aux participants n'étaient pas conformes à la réalité. Les institutions néerlandaises ne possèdent rien, mais les participants sont directement bénéficiaires du trust. Les problèmes structurels montrent que la structure a été créée dès le début pour frauder. Depuis le 27 septembre 2011 une administration a été créée via Admin QI mais celle-ci a été utilisée à mauvais escient afin de servir les intérêts du trustee, au lieu des intérêts des participants. Les nombreuses propositions de MQIC pour s'attaquer aux problèmes structurels, entre autres au problème du manque de financement de prime, ont été refusées et la discorde a été semée entre les participants, avec comme seul but la dissimulation des preuves de fraude.

4. Jan De Schepper explique la stratégie de MQIC.

Les objectifs de base de la société de droit commun sont la répartition du risque, la limitation du nombre de paiements dans le temps, la gestion efficace des droits de créance via 2 pôles :

- 1) un paiement de prime réfléchi
- 2) l'action juridique si nécessaire

1) MQIC doit gérer les droits de créance en tenant compte de l'importance des recettes de primes, du choix des polices qui sont assez bonnes pour que l'on paie des primes pour elles, et de la question de savoir s'il est raisonnable de payer des primes. Les raisons du premier paiement de prime (1^{ère} phase), du paiement qui a été effectué en mai 2012 malgré le refus de Peck de l'accord proposé (2^{ème} phase) et de l'arrêt de ces paiements de primes fin juin sont expliquées. En juillet une nouvelle stratégie est appliquée par MQIC concernant le paiement des primes: ceux-ci sont effectués dans le plus grand secret afin de pousser Peck à démissionner. Les polices que MQIC essaie de maintenir en vigueur sont les polices qui sont bonnes (rapport entre la Face Value, la prime et les espérances de vie des assurés), qui sont assez représentées par les membres de MQIC et qui restent dans le budget (50% de la FV totale). Cette stratégie a provoqué la fermeture du bureau de madame Peck.

2) L'action juridique a été décidée fin mai 2012 mais le dossier n'était pas prêt. La constitution du dossier s'avéra longue. Les informations importantes du dossier pénal néerlandais ont été ajoutées au dossier. L'objectif est une procédure en faillite de 60 trusts différents et de 60 sociétés américaines. Les frais de cette action juridique sont peu élevés par rapport à la perte causée par la mauvaise gestion de madame Peck.

5. Jean-François Lycops décrit les procédures juridiques

Pourquoi MQIC a-t-elle choisi un procès aux Etats-Unis? Pourquoi a-t-on choisi le droit civil plutôt qu'une procédure pénale? Il énumère les procédures au New Jersey et les raisons supplémentaires de rester discret concernant ces actions. Les procédures en Floride ont pour conséquence les jugements du 24/08/2012 (faillite CLSF III-IV et nomination d'un nouveau 'curateur'), du 10/09/2012 (gel de tous les actifs) et du 17/09/2012 (limitation des compétences d'action de madame Peck et gel de tous les actifs bancaires). Cela signifie que madame Peck n'a plus de pouvoir de décision malgré les déclarations de Admin QI. Le juge américain et la « curatrice » Deborah C. Menotte décident dorénavant pour tous les participants dans l'intérêt des participants. MQIC financera la mise en oeuvre de la curatelle. Madame Peck ne s'est pas présentée à son audition du 19/09/2012 malgré l'ordonnance judiciaire. Sur le site internet www.QIfraud.com, créé par nos avocats américains, les développements de la procédure peuvent être suivis.

6. La situation actuelle est exposée par Jan De Schepper

Le nouveau trustee "at interim" dans le CLSF III-IV est compétent pour demander toutes les informations nécessaires.

La conclusion définitive n'est qu'une question de temps. La grande difficulté du trustee par interim est le manque d'argent. Des sources de financement devront donc être trouvées (vraisemblablement les investisseurs). Les questions suivantes restent ouvertes :

- Quel sera son comportement vis-à-vis du patrimoine de madame Peck?
- Que se passera-t-il avec les fonds bloqués?
- Comment les primes seront-elles financées?
- Qu'en sera-t-il des procédures contre les tiers?

Ce qui est certain, c'est que MQIC sera encore pour l'instant nécessaire en tant que source de financement.

7. Jean-François donne un aperçu de l'avenir

Les gestions des associations d'intérêts SQPI, QI-verlies en MQIC sont présentées. Il insiste sur l'importance des finances chez MQIC.

Dans l'avenir MQIC pourra être dissoute si le nouveau curateur décide de collectiviser le portefeuille et si la gestion du curateur offre assez de perspectives pour limiter les pertes des membres de MQIC.

Sinon et/ou si les autres procédures contre les responsables s'avèrent un succès, MQIC continuera.

Il y a encore beaucoup de questions sans réponses mais une grande étape a été franchie maintenant qu'il y a de la gouvernance et que les risques sont restreints.

8. Questions/Réponses

Les questions qui ont été posées par écrit à l'avance sont communiquées séparément.

- Combien de primes ont été payées par MQIC?

Depuis le 17 juillet, \$1 million de primes ont été payées pour 13 polices. MQIC a une politique fixe : continuer à payer les primes des polices qui sont bonnes.

- Gestion MQIC?

MQIC est satisfaite des récents jugements. Le portefeuille est bien entendu important mais les créances en responsabilité le sont également. Le portefeuille ne représente en effet qu'une partie de la gestion de MQIC. Le nouveau curateur peut plus facilement négocier avec les assureurs afin de remettre des polices en vigueur. Même une police expirée a de la valeur. Les créances en responsabilité sont aussi importantes que de maintenir les polices en vigueur. Le meilleur service que AdminQI peut fournir aux investisseurs QI est de transmettre toutes les informations concernant les participations et les paiements de primes le plus tôt possible au curateur.

- Quel est la politique de MQIC à l'encontre de LSC

Le nouveau trustee a reçu la proposition de LSC. D'autres propositions viendront encore. Celles-ci seront examinées en gardant les intérêts des participants QI en vue.

Dans le passé MQIC a émis des doutes concernant les propositions de LSC, entre autres parce que l'on voulait placer les participations dans des structures qui sous-estimaient les risques pour les investisseurs.

- MQIC s'intéresse-t-il aux non-membres?

MQIC a opté pour une solution dans laquelle tous les participants QI sont respectés (même s'ils ne sont pas affiliés) afin que les autres investisseurs QI soient respectés.

- Différences entre SPQI et MQIC?

MQIC croit qu'en payant des primes, on pourra récupérer une grande partie du portefeuille. MQIC et SPQI n'ont pas le même point de vue.

Il doit y avoir une sanction pour les non-payeurs. Ceci peut être résolu, peut-être simplement. MQIC et SPQI travailleront en concertation sur une proposition commune.

Pour l'instant, tout dépend du curateur qui va prendre les décisions.

MQIC pense que l'argent sera nécessaire pour le financement.

MQIC part du point de vue suivant :

1. Tant que tout n'est pas collectivisé, la société de droit commun sera nécessaire pour couvrir les risques
2. La société de droit commun essayera de soutenir au maximum le curateur, en tenant compte des intérêts de ses membres, et en gardant un comportement raisonnable vis-à-vis des non-membres.

- Position des gens qui ont payé des primes directement à Peck?

Les primes payées jusqu'au 15 juillet 2012 sont reprises dans la valeur d'apport de MQIC. Ce n'est plus le cas après le 15 juillet.

Mais MQIC déterminera encore sa position à cet égard, étant donné que la stratégie de MQIC a provoqué la confusion.

- MQIC est-elle suffisamment transparente?

Les statuts de MQIC prévoient la clôture des livres à la fin de l'année comptable, avec présentation des comptes à l'Assemblée générale, qui peut les vérifier et les approuver.

- Qui supporte les frais des procédures ?

Ces frais sont lourds mais seront finalement payés par tous les investisseurs QI, étant donné que ceux-ci sont repris comme frais dans la faillite.